Université de France - Diplôme de Bachelier ès Lettres. Au nom du Roi.

Numéro d'inventaire : 1979.13629
Auteur(s) : Pierre Marie Charles Villars
Type de document : diplôme
Éditeur : Université de France (Paris)
Période de création : 2e quart 19e siècle
Date de création : 1829
Description : Impression N&B, écriture manuscrite à l'encre noire sur velin.
Mesures : hauteur : 340 mm ; largeur : 447 mm
Notes : Diplôme de bachelier ès Lettres décerné à Pierre, Marie, Charles Villars, né à Vendenesse dans la Saône-et-Loire le 21 août 1829. Signé par le Conseiller au Conseil royal exerçant les fonctions de Chancelier, par Guillaume-Isidore Baron de Montbel le Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université, par Son Excellence : le Conseiller Secrétaire du Conseil royal et par le Recteur de l'Académie de Toulouse. "N°5698". Une frise entoure le document. Un timbre sec frappé sur un papier épais est apposé sur le parchemin et maintenu par un ruban, et représente une couronne royale surmontant un drapé ouvrant sur trois fleurs de lys : "Ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique".
Mots-clés : Baccalauréats
Plusieurs matières littéraires mélangées
Filière : Université
Niveau : Terminale
Nom de la commune : Toulouse
Nom du département : Haute-Garonne
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Mention d'illustration
ill.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Diplôme de Bachelier ès Lettres.

Au Nom du Roi.

Nous, Guillaume-Isidore Baron de Montbel, *Ministre Secrétaire d'État au département des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,*

Vu le Certificat d'aptitude au grade de Bachelier ès Lettres *accordé le* [illegible] *par le Doyen et les Professeurs de la Faculté des* Lettres, *Académie d*e Toulouse, *au Sieur* Villars [illegible], *né à* [illegible], *département d*e [illegible], *le* 26 [illegible];

Vu l'approbation donnée à ce Certificat par [illegible] *Recteur de ladite Académie;*

Ratifiant le susdit Certificat;

Donnons, *par ces présentes, audit Sieur* Villars *le Diplôme de* Bachelier ès Lettres, *pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlemens, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre des fonctions de l'Université.*

Fait au Chef-lieu et sous le Sceau de l'Université, *à Paris, le* [illegible]

Le Ministre Secrétaire d'État des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Le Conseiller au Conseil royal faisant les fonctions de Chancelier,

Par Son Excellence:
Le Conseiller Secrétaire du Conseil royal.

ACADÉMIE DE TOULOUSE